

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/07/2014

**COMMUNE DE MALZÉVILLE  
CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 25 JUIN 2014**

Salle du conseil municipal, 14 rue du Général de Gaulle

**Conseillers municipaux en exercice : 29**

**Membres présents à la séance :** Bertrand KLING, Jean-Pierre ROUILLON, Marie-José AMAH, Pascal PELINSKI, Malika TRANCHINA, Jean-Marie HIRTZ, Anne DUCHENE, Daniel THOMASSIN, Stéphanie GRUET, Baptiste PAVOT, Irène GIRARD, Jean-François HUGUENIN-VIRCHAUX, Béatrice BAURAIN De BERNARDO, Philippe ROLIN, Marie-Claire D'AGOSTINO, Philippe BERTRAND-DRIRA, Jessica NATALINO, Adrien BONNET, Elisabeth LETONDOR, Corinne MARCHAL-TARNUS, Jean-Claude BOULY, Salvatore LIVOLSI, Catherine CHOTEAU-LESNES, Jean-Yves SAUSEY, Marc BARRON, Sylvaine SCAGLIA.

**Votants : 28**

**Conseillers absents - excusés :** Elisabeth SERIN.

**Procurations :** David CARABIN à Elisabeth LETONDOR,  
Claire FLORENTIN-POIZOT à Malika TRANCHINA.

**Secrétaire de séance :** Adrien BONNET

**Date convocation :** 19 juin 2014

**N° 2014-076**

**Objet :** Tarification de la garderie du mercredi pour les enfants de maternelle à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2014

**Rubrique :** 8.1

**Rapporteur :** Marie-José AMAH

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre des nouveaux rythmes scolaires, les cours prendront fin le mercredi à 11h30 pour les enfants de maternelle et à midi pour les enfants des écoles élémentaires. Il est proposé d'instaurer un système de garderie pour les enfants de maternelle de 11h30 à 12h00 qui sera facturé mensuellement ainsi :

Forfait mensuel pour un enfant malzévillois	Forfait mensuel pour un enfant non malzévillois
2 €	2 € 50

Après avis favorable de la Commission Temps de l'Enfant réunie le 16 juin 2014,

Le conseil municipal,  
Après en avoir délibéré à L'UNANIMITÉ  
5 Abstentions

(C. Marchal-Tarnus, JC. Bouly, S. Livolsi, C. Choteau-Lesnes, JY. Sausey)

- **ADOpte** la mise en place d'un service de garderie pour les enfants de maternelle les mercredis en période scolaire de 11h30 à 12h00 selon la tarification proposée à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2014.

Le Maire,  
Bertrand KLING

